



Département de l'Eure  
Arrondissement des Andelys  
Canton des Andelys  
Tél: 02.32.52.60.90  
[mairie@notre-dame-de-l'isle.fr](mailto:mairie@notre-dame-de-l'isle.fr)  
<http://notre-dame-de-l'isle.fr/>

République Française  
Mairie de Notre- Dame de l'Isle  
27940 Notre-Dame de l'Isle

**COMMUNE DE NOTRE-DAME DE L'ISLE  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 14 mai 2019**

***Date de convocation : 09/05/2019  
Date d'affichage : 09/05/2019  
Nb de conseillers en exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 12***

***L'an deux mille dix-neuf, le 14 mai à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibaut BEAUTÉ, Maire.***

***Étaient présents :***  
***Mme BILLARD Pascale***  
***Mme LERATE Catherine,***  
***Mme TISON Nathalie,***  
***M. MAILLARD Charles,***  
***M. FAVRESSE Alain***  
***M. MONNOT Christian-Marie***  
***M. LEPRE Thierry***  
***Mr LACAILLE Christophe***

***Ont donné pouvoir : Mme LARDY Roseline à Mr BEAUTE Thibaut, Mme BAUMGARTNER Muriel à Mr LACAILLE Christophe et M. SILLIAU Alain à M. LEPRE Thierry.***

***Absente excusée : Mme LASSERRE de La BROSSE Catherine,***

**Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.**

Mr LACAILLE Christophe a été désigné secrétaire de séance.

# ORDRE DU JOUR

## Procès-verbal de la séance du CM

Mr le Maire soumet aux vote les PV des conseils municipaux des 27 mars et 3 avril 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** les procès-verbaux des conseils municipaux des 27 mars et 3 avril 2019.

## **I/ Finances et administration générale**

### **1/ Organisation des élections européennes du 26 mai 2019**

M. Le maire explique au conseil la difficulté posée par la nécessité d'afficher dans les règles les affiches des 34 listes candidates. Ainsi, après la réforme de la gestion nationale des listes électorales, nous avons 594 inscrits pour notre commune. De même, de nouvelles cartes d'électeurs seront distribuées dès la semaine prochaine.

Pour la tenue des bureaux de vote, voici ci-dessous le tableau des permanences.

8h 30 – 10h 30	10h30 – 13h 00	13h – 15h 30	15h 30 – 18h 00
Charles Maillard	Catherine Lerate	Nathalie Tison	Marguerite Potin
Alain Silliau	Pascale Billard	Alain Favresse	Eilish Druet
Thibaut Beauté	Christian-Marie Monnot	Christophe Lacaille	?

### **2/ Budget 2019 – Décision modificative N°1**

Lors de l'élaboration du BP 2019, nous avons inscrit un crédit de 4 000 € pour l'acquisition de matériels à destination de nos employés communaux. Cette ligne budgétaire étant destinée principalement à l'acquisition d'une tonne à eau et de ses équipements. En effet, celle utilisée est vieillissante et devenue dangereuse.

Toutefois, après consultation, il s'avère que le montant prévu est insuffisant et qu'il convient de le revaloriser.

Il est ainsi proposé de réaliser de prélever 3 000 € sur le compte «autres bâtiments publics » vers le compte acquisition matériel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés

- **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 au Budget 2019 telle que détaillée dans le tableau ci-après :

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D - 21318 : Autres bâtiments publics	3 000.00 €	
D - 21578 : Autre matériel et outillage		3 000.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>

## **II/ Environnement et Travaux**

### **1/ Choix du maître d'œuvre pour les travaux d'accessibilité de la mairie**

M. Le Maire rappelle nos engagements conformément à la législation de mise en œuvre d'un Ad 'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) dont l'échéance était fixée au 31 décembre 2018 !

Dans ce cadre notre mairie étant un ERP (Etablissement recevant du public) il convient que celle-ci soit accessible à tous. Un diagnostic a été réalisé à cet effet par l'APAVE et les travaux d'aménagement du RDC ont été évalués à 21 250 € HT.

Une consultation de maître d'œuvre a été publiée sur le site du département et aucunes réponses n'ont été reçues. Des contacts ont été pris et le cabinet d'architecte HTH architecture a fait une offre s'élevant à :

- 2000€ pour la phase étude comprenant le relevé de l'existant, l'élaboration du projet, le dossier d'autorisation auprès de la commission d'accessibilité, le dossier de consultation des entreprises et la consultation de celles-ci, l'assistant à la passation des contrats de travaux.
- 2000€ pour la phase du suivi de chantier (pilotage et coordination de chantier). Cette phase pouvant être réalisée par le maître d'ouvrage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés

- **DECIDE** de retenir la proposition du cabinet HTH, phases étude et suivi.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

## **2/ Consultation de programmistes pour la création d'un lieu de vie et de savoirs dans la chapelle Sainte Geneviève**

Afin de redonner vie à la Chapelle Sainte Geneviève désaffectée depuis des décennies M. Le Maire rappelle que plusieurs suggestions ont été faites.

Afin de construire le projet, il est proposé de faire appel à un programmiste pour nous aider dans la définition du projet.

Ainsi, l'assistant à Maîtrise d'ouvrage réaliserait :

1/ un diagnostic comprenant la définition précises des besoins, une étude de faisabilité dont une évaluation des coûts, le préprogramme

2/ le programme technique détaillé (PTD) : programme architectural, environnemental, technique, juridique ; estimation financière et planning prévisionnel

3/ Pour la désignation de la maîtrise d'œuvre : rédaction du processus d'élaboration du projet, rédaction du DCE, à l'organisation éventuel du concours, participation au jury, analyse des offres, participation à la négociation

4/ le suivi de l'adéquation programme-projet. Suivi APS, APD, PRO.

5/ la recherche et la préparation des dossiers de demande de subvention auprès des divers cofinanceurs.

M. le maire suggère qu'une commission ad hoc se réunisse pour participer avec le programmiste retenu à la définition des besoins d'aménagement de la chapelle. Pascale Billard, Thierry Lepré, Charles Maillard, Alain Favresse et Catherine Lerate se sont proposés. Le conseil souhaite que cette commission soit ouverte y compris aux associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés

- **DECIDE** de valider la poursuite du travail sur ce projet
- **ENGAGER** la désignation d'un programmiste
- **AUTORISER** le maire à signer tous documents afférents à ce projet

## **3/ Consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de logements dans le bâtiment de l'ancienne école**

M. Le Maire rappelle le diagnostic du PLU en matière d'habitat sur notre commune. Il s'avère que l'insuffisance de logements locatifs ne permet pas d'attirer des populations jeunes sur Notre Dame de l'Isle compte tenu du prix de l'immobilier. En effet, les nouveaux arrivants ne sont pas des primo-accédants ce qui représente une carence dans la tranche d'âge, 20/35 ans.

La conséquence se concrétise par la diminution importante des enfants scolarisables dans notre école qui a vu se succéder les fermetures de classes.

C'est pourquoi, compte tenu de la disponibilité de l'ancien bâtiment de l'école où il est possible de créer rapidement quelques logements (potentiellement 3), il est proposé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour initier cette opération.

Dans un premier temps deux logements seraient réalisés (un en RDC et un à l'étage), une salle en RDC accueillant temporairement la bibliothèque.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés

**DECIDE** de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de 3 logements dans l'ancien bâtiment de l'école.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

### III/ Communication

#### Catenai N°16

Monsieur Christophe LACAILLE fait un point sur le prochain numéro du bulletin municipal et de son ordre du jour. Il est convenu de réaliser un bilan de mandat (huit pages) sera inséré dans le prochain bulletin pour rendre compte de l'action municipale. Pour le prochain *Catenay*, les contributions de chacun sont nécessaires. Un mail circulaire a été envoyé aux commissions, puis à l'ensemble des membres du Conseil.

Sur l'ensemble du programme, le conseil municipal des enfants et le fléchage des chemins restent à réaliser.

### IV/ Education, Culture, Solidarité

#### Tarification des transports scolaires

M. Le Maire rappelle qu'à la suite de la réforme territoriale, le département et les EPCI ont souhaité par délégation de la région être autorité organisatrice en matière de transport.

Dans ce cadre, la volonté de SNA est l'égalité des citoyens devant le service public avec un service identique, avec une obligation d'un tarif harmonisé SNA et une volonté de maintenir l'enveloppe de recettes pour ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants du territoire.

Les transports scolaires pour SNA représentent une enveloppe de 5,41 M€ soit un coût par élève de 1 171 €. Sur ce montant, le département prend à sa charge 662€ et SNA 419€.

Le solde de 90€ (pour 1 enfant), 80€ (pour le second enfant), 70€ (pour le troisième enfant) reste à la charge des familles. Toutefois, le SIVOS des îles de la Seine a proposé que les communes membres aient une politique tarifaire coordonnée.

Ainsi, il est proposé de ne solliciter pour la part parentale que 55€ pour les collégiens et lycéens, et 30€ pour primaires et maternelles. La différence étant prise en charge par les communes.

Les inscriptions se feront comme l'an passé en mairie et les cartes seront remises contre paiement par chèque à l'ordre du trésor public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à la majorité (6 voix contre, 6 voix pour ; Conformément à l'Article L. 2121-20 du CGCT : lorsqu'il y a partage égal des voix la voix du Président du Conseil Municipal est prépondérante) des présents et représentés

- **Fixe** le tarif des cartes de transport scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 scolaires à venir à :
  - o 55 € pour les collégiens et lycéens
  - o 30 € pour les primaires et maternelles

### V/ Informations diverses

- M. le Maire indique que nous avons obtenu les subventions sollicitées auprès de l'état pour l'église, la statue Saint Fiacre et l'accessibilité de la mairie. Les subventions départementales sont encore à venir.

- Déclassement chemin entre RD313 et la rue Léopold Joly – enquête publique

M. le maire explique la nécessité de procéder à une enquête publique en désignant un commissaire enquêteur. Disposition préalable avant déclassement officiel. M. BARBANT est retenu pour effectuer celle-ci.

- PLU : Monsieur le Maire indique que la MRAE (mission Régionale de l'Autorité Environnementale) a 3 mois pour nous répondre, soit une réponse au plus tard début juillet. L'enquête publique ne pourra donc avoir lieu qu'à partir de fin août.

- M. Maillard signale un arbre dangereux rue des prés. Celui-ci n'étant pas sur le domaine public, un courrier sera adressé au propriétaire.
- M. Lepré signale des dépôts sauvages à l'entrée des carrières et route d'Hennezis. Une discussion s'engage sur le recyclage des ordures ménagères et le tri sélectif.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux rue Maurice Coeuret/rue des Gascons se poursuivent. Les riverains signalent la mauvaise réfection des accotements ne permettant pas de pouvoir tondre convenablement.
- Alain Favresse informe le conseil que la THD prendra du retard à cause d'un incident de chantier. Les points de raccordement seront placés à l'entrée des propriétés (un point d'alimentation par maison, mais le raccordement à la box est à prévoir par les usagers).
- Eclairage public. Quelques dysfonctionnements ont été signalés. L'entreprise Blondel sera contactée. M. Maillard suggère l'installation d'un point lumineux à l'intersection des rues Seney, Marie Petit et Clergeot. M. Lepré indique que 3 points lumineux ont été ajoutés route d'Hennezis pour améliorer la sécurité.
- M. Charles Maillard attire l'attention du conseil sur le fait que nous sommes la seule commune à subventionner la SPA par une subvention de 100 euros alors que le syndicat de voirie dont nous sommes également membres subventionne déjà la SPA à hauteur de 1000 euros. Une attention particulière sera portée sur ce sujet lors du vote des subventions 2020.